

Le Havre, le 6 décembre 2016

Jean-Paul LECOQ

Maire de Gonfreville l'Orcher
Conseiller départemental du Havre
Vice-président de la Communauté d'Agglomération Havraise

Sophie HERVE

Conseillère départementale du Havre

Nathalie NAIL

Conseillère municipale du Havre
Conseillère communautaire

Nos Réf. : JPL/SG

Madame Nicole KLEIN
Préfète de la Région Normandie
7, place de la Madeleine
CS 16036
76036 ROUEN CEDEX

Madame la Préfète,

Comme vous le savez, le Président du Conseil départemental, en accord avec la Ville du Havre, a décidé de procéder à la fermeture du collège Guy-Môquet situé dans le quartier de Caucriauville.

Cette décision, annoncée le 4 octobre avant toute concertation auprès des conseils d'administration des collèges concernés, réunis en urgence une semaine après, a été validée par le Conseil départemental des 5 et 6 décembre.

Par cette délibération, vous êtes saisie pour prendre un arrêté sur la fermeture/désaffectation de l'Établissement Public Local d'Enseignement - collège Guy-Môquet.

Considérant que cette décision, si elle devait être confirmée, serait contraire à l'intérêt des habitants de ce quartier et en particulier des collégiens et futurs collégiens, qu'elle entraînerait inmanquablement une dégradation sensible des conditions d'enseignement et qu'elle serait en contradiction avec les orientations définies par l'Etat en matière d'éducation prioritaire, **nous vous demandons instamment de ne pas prendre cet arrêté.**

Notre demande se fonde sur de multiples considérations.

Tout d'abord, dans une période où tout le monde s'accorde à considérer l'école comme une priorité, en voulant que la République réinvestisse les quartiers, **fermer un collège contre l'avis de ses acteurs et de sa population de secteur irait à contre-sens.**

En effet, la densité de population sur le quartier de Caucriauville, sa diversité d'origines et de cultures, les difficultés sociales qu'elle rencontre et sa volonté patente de favoriser le lien social, nécessitent de **préserver l'organisation de ses collèges**, leur cartographie résultant d'un équilibre qui a largement fait ses preuves et reposant sur **une logique d'équipements de proximité.**

../..

Dans ce quartier très étendu de Caucriauville, un collège central, Jules-Vallès et deux collèges à chaque extrémité, Varlin au nord et Môquet au sud, permettent une **répartition des effectifs dans un souci d'équilibre et de favoriser les liens**.

Dans ces conditions, **supprimer l'un d'eux équivaudrait à prendre le risque insensé de déséquilibrer l'ensemble**.

D'autant plus que le collège Guy-Môquet, classé en REP+, a largement fait la démonstration de sa **pertinence et de la qualité de son enseignement** avec notamment d'excellents résultats au brevet et une équipe d'enseignants stable depuis 10 à 15 ans, à temps plein.

Première conséquence directe de cette décision, le collège **Jules-Vallès, lui aussi en REP+, verrait sa fréquentation atteindre un taux de remplissage de 94 %** du fait de la fermeture de Môquet à la rentrée 2017 avec près de 200 élèves supplémentaires et de plus de 100 % à la rentrée 2018. Or, il se trouve dans l'incapacité de le faire sans aménagements et travaux conséquents.

Le seul argument comptable avancé pour justifier ce projet de fermeture repose en effet sur des « capacités d'accueil théorique » des trois collèges du quartier. Or, d'une part, avec une fréquentation de 34 % par rapport à sa capacité d'accueil théorique, le collège Guy-Môquet n'est pas le moins fréquenté (le collège Eugène-Varlin compte actuellement un taux de fréquentation de 29 %) et, d'autre part, la délibération soumise au Conseil départemental confirme que l'ensemble des effectifs actuels et à venir du collège Guy-Môquet ne peuvent être accueillis au collège Jules-Vallès, le plus proche de Guy-Môquet.

Pourtant sur le papier, la capacité d'accueil théorique de Jules-Vallès permettrait d'accueillir les effectifs de Môquet. Dans les faits et le rapport en précise le détail, il n'est pas en mesure de le faire. L'argument tombe.

La délibération propose par conséquent de modifier également la sectorisation pour affecter des élèves de Guy-Môquet sur le collège Eugène-Varlin très éloigné de ce secteur d'habitation. Je vous laisse prendre connaissance de contenu exact proposé dans cette délibération pour définir la prochaine sectorisation. Vous constaterez comme nous sa complexité et son absence de lisibilité pour les habitants concernés. C'est le résultat évident d'une décision prise trop rapidement et dont on essaye de gérer les conséquences tant bien que mal.

Par ailleurs, « **la politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales** ». Or, la fermeture du collège Guy-Môquet vient contredire ces orientations, le quartier de Caucriauville répondant à cette définition.

D'autant plus que cette décision ne s'accompagne d'aucun **projet alternatif** garantissant que cette fermeture pourrait le cas échéant déboucher sur une quelconque amélioration des conditions de vie sociale et de scolarité dans ce quartier.

Enfin, cette décision est contestée par les élèves, parents d'élèves et habitants du quartier de Caucriauville qui prouvent leur attachement à leur collège. C'est ce qu'indique le nombre de signataires recueillis par les 5 campagnes de pétitions organisées spontanément à l'annonce de la fermeture du collège Guy-Môquet, les mobilisations sur les réseaux sociaux et dans le quartier avec notamment les opérations collège-mort organisées la semaine dernière.

Pour de nombreux élèves du collège, elle est vécue comme une injustice supplémentaire puisque certains ont déjà connu la fermeture de leur école maternelle...

Dans ces conditions, l'Etat ne peut que rejeter cette demande d'arrêté et inviter le Conseil départemental à revoir l'ensemble de ce projet, lourd de conséquences et visiblement trop précipité.

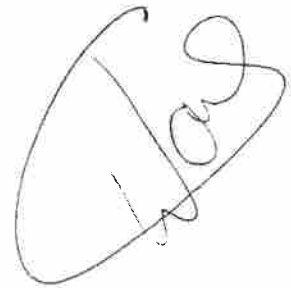
Nous vous prions de croire, Madame la Préfète, à toute l'assurance de toute notre considération.



Jean-Paul LECOQ



Sophie HERVE



Nathalie NAIL